

TAXES ET AMENDES 2024

de la Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres

VALABLE A PARTIR DU 01.01.2024

Ce règlement annule et remplace tous ceux émis antérieurement

I Taxes les plus usuelles

1) le droit d'entrée unique	sociétaires		3.500 €
le droit d'entrée unique	associations cooptées		700 €
2) cotisation annuelle des clubs membres suivant licences de l'année précédente			
licenciés	0 - 50		750 €
	51 - 100		1.000 €
	101 - 150		1.250 €
	151 - +		1.500 €
cotisation annuelle des associations cooptées			150 €
			<i>membres</i>
3) Licence LK 0 Loisir		sociétaires, associations cooptées	25 €
Licence LK 0 Trec, Mounted Games, Working Equitation, Western		sociétaires, associations cooptées	25 €
Licence LK 7 WBO		sociétaires	30 €
Licence LK7 Endurance		sociétaires	30 €
Licence LK7 Voltigieren		sociétaires	30 €
Licence LK 6		sociétaires	35 €
Licence LK 5 - LK 1	senior	S/D/A/EA sociétaires	125 €
Licence LK 5 - LK 1	jeune cavalier	S/D/A/EA sociétaires	100 €
Licence LK 5 - LK 1	junior	S/D/A/EA sociétaires	50 €
Licence d'hôte	max.8 concours	S/D/A	125 €
Licence d'hôte	pour 1 concours	S/D/A	25 €
Licence d'hôte cheval	pour 1 concours	S/D/A	50 €
Licence internationale			100 €
taxe NEON	suivant TORIS		0,85 €
changement de la LK pendant l'année en cours(différence a payer)			
LK0-LK7			5 €
LK7-LK6			5 €
LK6-LK5	junior		15 €
LK6-LK5	jeune cavalier		65 €
LK6-LK5	senior		90 €
LK5-LK4,3,2,1			30 €

4) 1 ^{ère} inscription cheval		125 €
renouvellement annuel du cheval		40 €
changement de propriétaire du cheval		50 €
changement de nom du cheval		30 €
5) participation taxe FLSE et contrôle doping par cheval par épreuve		1,50 €
6) tarif pour juge FLSE par jour(10 hrs)		100 €
supplément par hr		15 €
indemnité kilométrique : par km		0,30 €
7) forfait pour le steward de la FLSE par jour		50 €
8) taxe unique pour nom commercial d'un cheval (nouvelle inscription et/ou changement de nom)		200 €
9) annulation d'un concours inscrit au calendrier FEI	facture FEI	
10) droit d'organisation majoré des frais antidopage FEI d'un concours international dont le total des prix n'excède pas 19 832,00.- Euro	facture FEI +	250 €
11) droit d'organisation majoré des frais antidopage FEI d'un concours international dont le total des prix dépasse 19 832,00.- Euro	facture FEI +	10%
12) taxes F.E.I.		
a) changement de nom+surcharge pour nom commercial d'un cheval		ajus.fact.FEI
b) modification / annulation au calendrier +50€		idem
c) passeport international cheval (185,00.- Euro sans majoration)		idem
d) passeport international poney (60,00.- Euro sans majoration)		idem
e) revalidation passeport international cheval (185,00.- Euro sans majoration)		idem
f) revalidation passeport international poney (60,00.- Euro sans majoration)		idem
g) duplicata passeport international cheval et poney (50,00.-Euro sans majoration)		idem
h) droit d'enregistrement au calendrier		idem
i) utilisation logo commercial sur tapis de selle et/ou sur matériel		idem
j) enregistrement annuel d'un cavalier pour une licence internationale FEI		15 €
k) enregistrement annuel pour un cheval pour les concours internationaux FEI		30 €
13) demande pour toute tâche administrative FLSE (excuse école, autorisations, etc.)		15 €
enregistrement des résultats		30 €
14) réalisation de diplôme avec insigne (par diplôme)		15 €

- | | |
|---|-------------------|
| 15) "Päerdsführerschein" | 25 € |
| uniquement carte "Päerdsführerschein" | 10 € |
| 16) Traitement des données "Abzeichen" sans le programme ARIS | 100 € |
| 17) Licence entraîneur | 20€ pour deux ans |

II Amendes et Pénalités

Dans toutes les épreuves qui ont lieu sur une piste ou sous contrôle d'un jury de terrain, chaque concurrent doit saluer le président du jury du terrain à moins que le jury du terrain donne d'autres indications.

Les concurrents doivent porter la tenue appropriée à l'épreuve et être en tenue correcte quand ils apparaissent devant les spectateurs.

- | | |
|---|-------|
| 1) reconnaissance du parcours à pied en tenue non réglementaire | 20 € |
| 2) saut de plus d'un obstacle après deux refus | 25 € |
| 3) saut d'une combinaison après 2 refus | 25 € |
| 4) participation d'un cheval sans N° de tête | 25 € |
| 5) participation d'un cavalier à un concours sans licence valable | 500 € |
| 6) non-présentation d'un passeport équidés valable lors de la durée du concours et l'obligation de présentation du passeport endéans une semaine à la FLSE sinon disqualification du concours | 100 € |
| 7) participation d'un cavalier à un concours à l'étranger sans autorisation de la FLSE (excepté Allemagne) et/ou retrait de la licence pour une durée de un à six mois. | 500 € |
| 8) fausse déclaration des résultats obtenus lors d'un concours: disqualification du cavalier et suspension de licence de six mois à un an et une amende de minimum: | 500 € |
| 9) engagement à l'étranger non décommandé auprès de l'organisateur et de la FLSE 48 heures avant le début du concours(excepté Allemagne): le montant de l'engagement plus une amende de : | 100 € |
| 10) participation d'un cavalier à une épreuve pour laquelle il n'est pas autorisé: disqualification du cavalier et une amende de : (z.B.: Springpferdeprüfungen) | 100 € |
| 11) injures, calomnies, diffamations etc. à l'égard d'une personnalité officielle de la FLSE retrait de la licence d'un mois à un an et/ou amende de: 100.- à 500.-Euro | |

- 12)** voies de fait sur une personnalité officielle de la FLSE:
retrait de la licence de un an à vie, interdiction de participer à toute manifestation patronnée par la FLSE
- 13)** participation à un concours d'un cheval non valablement inscrit sur la liste des chevaux de concours: amende de 500 €
- 14)** participation d'un cheval à une épreuve sous un autre nom:
disqualification du cheval et suspension du cheval d'un an au minimum et une amende au cavalier de 500,- Euro
- 15)** cruauté envers un cheval:
retrait de la licence par le président du jury de terrain et une amende de 250.- à 2500.- Euro et/ou suspension du cavalier pour une période qui ne peut pas être inférieur à trois mois.
- 16)** contrôle de doping positif suivant liste des produits interdits de la FEI (règlement vétérinaire) amende de 250.- à 1250.- Euro et disqualification du cheval et du cavalier de l'épreuve et du concours, retrait de la licence du cavalier à vie
- 17)** qui ne donne pas suite à une convocation de témoin devant un jury de la FLSE:
amende de 25,00.- à 50,00.- Euro
- 18)** non respect d'une sentence prononcée par le jury ou la commission d'appel du concours: suspension immédiate du cavalier pour la durée du concours et/ou amende de 50,00.- à 250.- Euro
- 19)** non paiement d'une amende:
retrait de la licence jusqu'au paiement
- 20)** non observation des obligations incombant à l'organisateur suivant la L.P.O.:
amende de 25,00.- à 250.- Euro
- 21)** annulation ou remise d'un concours inscrit au calendrier sportif dans les trois mois précédant le début du concours, sauf en cas de force majeure:
amende à l'organisateur: 150 €
- 22)** organisation d'un concours par un club affilié à la FLSE non autorisé par la FLSE:
invalidation des résultats du concours et une amende à l'organisateur de: 500 €
- 23)** épreuve d'un concours non conforme à la L.P.O. et à la FLSE
amende à l'organisateur de 130.- à 1250.- Euro
- 24)** non-respect du point III.4.4. des statuts de la FLSE
au moins trois journées de manifestations hippiques approuvées par la FLSE dont deux journées de concours officiel dans une discipline FEI

- | | | |
|------------|--|-------|
| 1. année | | |
| 2. année | 500€ par jour | |
| 3. année | 1000€ par jour
1666€ par jour | |
| 25) | non remise des résultats des concours nationaux dans un délai de quinze jours au secrétariat de la FLSE:
amende à l'organisateur de 25,00.- plus 0,50.- Euro par jour de retard maximum de l'amende 130.- Euro | 130 € |
| 26) | en cas de violation des statuts du règlement intérieur et de la L.P.O. de la FLSE ou des organismes internationaux de même qu'en cas de manquement aux devoirs de sportivité et fausses déclarations écrites ou orales:
amende de 100.- à 500.- Euro et disqualification du cavalier et/ou retrait de la licence de 15 jours à deux mois. | |
| 27) | en cas de violation grave et caractérisée de même qu'en cas de manquement grave caractérisé aux règles de sportivité, falsification de documents généralement quelconques:
disqualification du cavalier et retrait de licence de six mois à vie et amende de 250.- à 2500.- Euro | |
| 28) | en cas de nouvelle infraction dans les deux années qui suivent une condamnation antérieure, le maximum de l'amende et le cas échéant retrait définitif de la licence. | |
| 29) | amende pour juge non agréé par la FLSE et non qualifié pour sa catégorie:
amende à payer par le club organisateur: | 250 € |
| 30) | amende pour nom commercial non autorisé | 250 € |
| 31) | amende par concours pour logo commercial non réglementaire (trop grand) | 150 € |
| 32) | amende pour non paiement de taxes FLSE et FEI dans les délais indiqués:
de 25.- à 250.- Euro. | |
| 33) | la FLSE et/ou le tribunal fédéral peuvent prendre en considération des circonstances atténuantes pour abaisser les sanctions et prononcer un sursis partiel ou total. | |
| 34) | amende pour le cavalier après avoir reçu des "Rücklastschriften NEON" d'un concours
retrait de la licence jusqu'au paiement | 50 € |
| 35) | amende pour le cavalier après avoir reçu une plainte du EQUIDENPASS
lors d'un contrôle au concours
retrait de la licence jusqu'au paiement | 50 € |